



**PROCES VERBAL DE LA REUNION CODIR N°3 - saison 2025 2026 -
Lundi 27 Octobre 2025
A SAINT DENIS LES BOURG**

Présents : Alain & Sylvie en présentiel, Mathias & Cynthia en visioconférence.

Excusés :

Animateur : Sylvie

Secrétaire de séance : Sylvie

Ordre du Jour

- 2.1. Approbation du PV N°2 - 2025/2026
- 2.2. Réajustements des statuts et du règlement intérieur
- 2.3. Organisation AGE
- 2.4. Questions diverses

Début de la réunion à 18h00

Le quorum étant atteint, la réunion peut se tenir.

La date de cette réunion prévue à l'origine le 20 octobre 2025 a été reportée à ce jour par manque de membres présents.

2.1 Approbation du PV N°2- 2025-2026 -

- Validé à l'unanimité

2.2 Réajustements des statuts et du règlement intérieur

A la suite de réflexions ou situations particulières, ont été apportés en séance des réajustements à ces 2 documents via des marques de révisions surlignées en bleu. Il a été maintenu les mentions en jaune / barré pour les modifications inchangées.

Les Statuts :

Article 1 :

- Modification du siège social maintenu à Bourg en Bresse au lieu de Saint Denis les Bourg.
- Par contre, l'adresse de gestion de BOURG PLONGEE est prévue à l'adresse de la présidente au 45 chemin de Viocet 01000 Saint Denis les Bourg.

Article 3 : ont été rajoutés

- « Le renouvellement des adhésions doit être réalisée avant la date de l'AG »
- « Le club se réserve le droit de refuser des formations aux personnes non licenciées auprès du club »

Article 4 : a été rajouté

- « Non-respect de la charte de l'encadrant

Article 6 : ont été modifiés

- La composition du CODIR a été modifiée comme suit : « 7 à 9 membres élus par l'Assemblée Générale au scrutin majoritaire plurinominal, à bulletin secret... »
- Le maintien de l'obligation d'être licencié au club pour être élu aux instances dirigeantes. A inéligibilités : « Toute personne non licenciée au club ».



Approbation des réajustements des Statuts à mains levées

<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>POUR</i>
<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4</i>

Le Règlement intérieur :

Le texte a été simplifié pour faciliter sa lisibilité ; seul l'article 7 a été modifié.

Article 7

« le Comité Directeur est composé de 7 à 9 membres élus par l'Assemblée Générale au scrutin majoritaire plurinominal à bulletin secret pour 4 ans...4 membres élus au plus, plus les responsables de commissions élus tous les 4 ans. »

Approbation des réajustements du RI à mains levées

<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>POUR</i>
<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4</i>

2.3. Organisation de l'AGE

- Candidat.e.s

- ◆ CODIR : 4 candidat.e.s pour 5 places vacantes au plus.
 - Sébastien P au poste de Vice-président
 - Emmanuelle D au poste de secrétaire
 - Massimiliano M au poste d'administrateur
 - Laetitia C au poste d'administratrice
- ◆ Responsables de Commissions : 2 candidat.e.s pour 2 postes vacants
 - Sébastien P au poste de responsable Matériel/TIV
 - Emmanuelle D au poste de responsable « vie de club »
- **Jeudi 30 octobre** : à Nauti Dombes de 20h30-22h30
- **Administratif** : F. d'émargement, bulletin de vote, urne, vidéo => Alain & Sylvie
- **Convivialité** : Achat (10 crémants/crèmes) et message convivialité par Cynthia.

2.4 Questions diverses

Fin de la réunion à 18h50

Prochaine réunion CODIR N°4
Le Lundi 3 Novembre 2025 à 19h

La présidente

Sylvie BOULLY

Sylvie

La Trésorière

Cynthia GUYENNOT